



URSSAF LANGUEDOC-ROUSSILLON
35, rue de la Haye
34000 Montpellier

Document à conserver
NOTIFICATION DE RADIATION

29 FEV. 2020

000395

Référence à rappeler :
NIR : 1 58 02 75 040 014 12

M. THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Objet : notification de radiation à la Sécurité sociale

Montpellier, le 25/02/2020

Monsieur,

Vous avez cessé votre activité de chef d'entreprise le 31/12/2019. Ce courrier vaut notification de radiation.

Vous trouverez ci-dessous les informations sur votre situation en matière de cotisations et de prestations sociales :

Vos cotisations

Afin de procéder au calcul définitif de vos cotisations et de clôturer votre compte, vous recevrez prochainement un formulaire de déclaration de vos derniers revenus, à retourner rapidement. A défaut de réponse, nous serions contraints de recalculer vos cotisations sur une base forfaitaire majorée.

Votre santé

Votre couverture santé continue d'être prise en charge par la caisse d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence. *
Pour toute information, consultez www.ameli.fr.

Votre retraite

Afin de connaître l'ensemble de vos droits retraite acquis au titre de votre activité indépendante, nous vous invitons à consulter votre relevé de carrière accessible directement sur le site internet www.lassuranceretraite.fr, à la rubrique « mon espace personnel ».

Votre future pension sera calculée en fonction des éléments figurant sur ce relevé individuel. Nous vous conseillons donc de vous assurer, quelques temps avant la date de votre départ en retraite, que votre carrière est à jour. Vous pouvez formuler votre demande de retraite en ligne sur www.lassuranceretraite.fr, à la rubrique « mon espace personnel ».

Nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations,

Le Directeur

* Si votre activité principale est agricole, la MSA continue de prendre en charge vos frais de santé